



Fondation
de la maison du
Diaconat
de Mulhouse

**Résidence
Saint-Joseph
Giromagny**

Livret d'accueil

du résident



www.st-joseph-giromagny.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur,

La Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse incarne depuis 165 ans une même vocation : prendre soin des plus fragiles, dans le respect et la dignité. Née en 1860, reconnue d'utilité publique dès

1865, elle a ouvert sa première maison de santé en 1861 à Mulhouse, aujourd'hui la Clinique du Diaconat-Roosevelt. Au fil du temps et des rencontres, la Fondation a grandi, en Alsace d'abord, puis dans le Territoire de Belfort, la Haute-Saône et le Doubs.

Aujourd'hui, ce sont 85 établissements, 4 500 lits et places, près de 3 800 collaborateurs et 300 médecins qui portent chaque jour la même mission : vous accompagner, vous soigner et vous accueillir avec attention. Nos équipes s'engagent pour le mieux-être de chacun, du nouveau-né à la personne âgée, en cultivant l'esprit d'initiative responsable qui fait notre identité.

Chaque année, plus de 72 000 personnes nous font confiance. Cette confiance, nous la méritons par la qualité des soins, l'investissement constant dans des équipements modernes, mais aussi par le souci d'offrir à nos collaborateurs des conditions de travail favorables. Notre équilibre, solide et durable, garantit à la fois la qualité de votre accueil et la pérennité de nos projets.

Œuvre privée et à but non lucratif, notre Fondation vit grâce à l'engagement de son comité bénévole, mais aussi grâce aux dons et legs qui soutiennent nos actions.

En ce moment où vous nous accordez votre confiance, nous vous souhaitons un bon séjour dans nos établissements.

Jean Widmaier

Président du Comité d'Administration

NOTRE FONDATION

La Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse agit depuis 1860 dans les domaines de la santé, du médico-social, du social et de la formation. Elle gère aujourd'hui 85 établissements et s'organise autour de quatre axes.

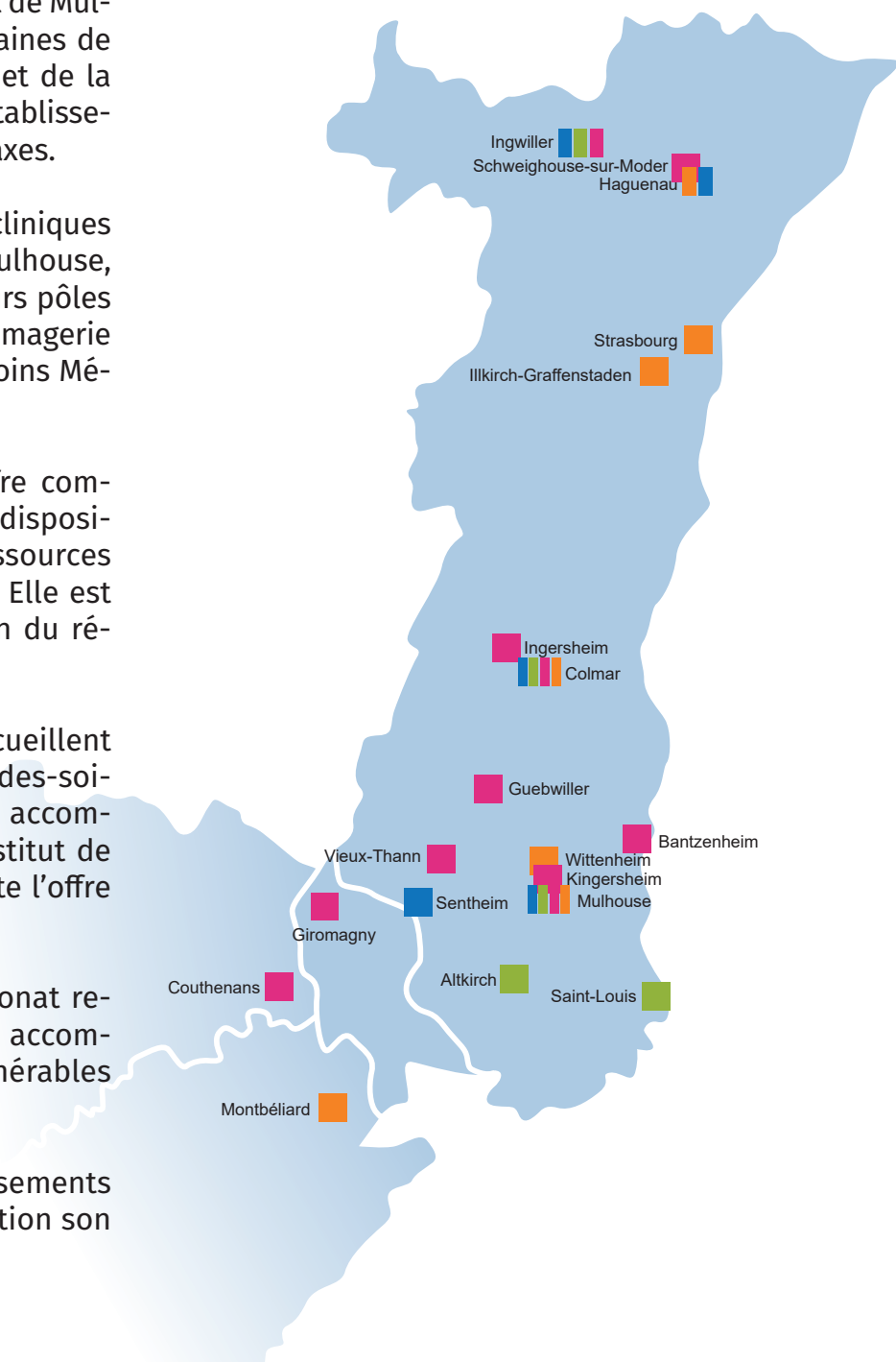
En santé, elle dispose d'hôpitaux et cliniques médecine chirurgie obstétrique à Mulhouse, Colmar et Ingwiller, reconnus pour leurs pôles d'excellence (cardiologie, chirurgie, imagerie médicale), mais aussi de Centres de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR).

Pour les aînés, elle propose une offre complète d'EHPAD, services à domicile et dispositifs innovants comme un Centre de Ressources Territorial sur le territoire de Colmar. Elle est également à l'initiative de la création du réseau Alsa'Seniors en 2017.

Côté formation, ses cinq instituts accueillent chaque année plus de 600 élèves aides-soignants, auxiliaires de puériculture, accompagnants éducatifs et sociaux. Un institut de formation en soins infirmiers complète l'offre depuis 2023.

AppuiSolidarités, Pôle Social du Diaconat regroupe quant à lui 44 structures et accompagne près de 5 000 personnes vulnérables par an.

Enfin, la Fondation soutient 27 établissements partenaires en mettant à leur disposition son expertise.



 Etablissements MCO et SMR  Etablissements médico-sociaux  Etablissements du Pôle formation  Etablissements du Pôle social



300
praticiens



3 800
collaborateurs



85
établissements gérés
par la Fondation
dont 2 en mandat de gestion



27
établissements
partenaires

SOMMAIRE

1. BIENVENUE À LA RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH

Un peu d'histoire - p.6

Suivez-nous pour la visite ! - p.7

Présentation des unités - p.8

Une journée à Saint-Joseph - p.9

2. VOTRE SÉJOUR

Comment se déroulent les admissions - p.10

À votre arrivée - p.11

Confort hôtelier - p.13

Une équipe pluridisciplinaire - p.15

Les animations - p.17

Le PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) - p.19

L'unité de la Maisonnée - p.19

L'Accueil de jour - De Vous à Nous - P.20

Recommandations et règles de vie - p.21

3. VOS DROITS ET NOS ENGAGEMENTS

Conseil de Vie Sociale - p.23

Votre satisfaction - p.23

Vos idées et suggestions - p.23

Démarche réclamation - p. 24

Vos droits - p.24

La qualité, un levier d'amélioration - p.25

Devenez acteur de votre prise en charge - p.26

Lutte contre la douleur - p.24

Charte des droits et des libertés - p.28

Charte éthique et accompagnement du grand âge - p.29

Charte de la bientraitance - p.30



LA RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH VOUS ACCUEILLE



Madame, Monsieur

Le Comité d'administration, la Directrice et le personnel de la résidence Saint-Joseph vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de la confiance que vous leur témoignez.

Nous sommes heureux de vous accueillir et ferons tout notre possible pour que votre séjour soit agréable. Afin de favoriser votre adaptation et votre épanouissement, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner au mieux et répondre à vos attentes.

Les valeurs de la Fondation placent le résident au centre d'une équipe bienveillante, patiente et à l'écoute. Nous sommes engagés dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité de votre prise en charge. Nous veillons à vous offrir un accompagnement personnalisé, respectueux de votre dignité, de votre citoyenneté et de vos convictions.

Notre motivation est de vous apporter chaleur et convivialité, dans une ambiance profondément humaine. Nous restons à votre écoute pour répondre à vos questions, recueillir vos remarques et prendre en compte vos suggestions, qui nous permettent d'améliorer sans cesse la qualité de nos services.

Ce livret d'accueil est conçu à votre intention : il vous informe sur le fonctionnement de notre établissement, les démarches à suivre, les conditions de déroulement de votre séjour, ainsi que sur vos droits et vos devoirs.

Nous vous remercions de votre confiance.

Lidwine Viennet
Directrice

Diégo CALABRÒ
Directeur général



1. BIENVENUE À LA RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH

Un peu d'histoire

L'établissement et son histoire

La maison de retraite Saint-Joseph a été fondée en 1882 par l'Abé BIDAINE.

Dans la mouvance de l'expansion industrielle, qui a suivi la guerre de 1870, l'Abbé Bidaine, curé de Giromagny, crée en 1880 la société civile hospitalière dans le but d'entretenir un service de secours aux malades pauvres de la ville, à domicile ou dans l'établissement même de la société.

L'établissement a rejoint la Fondation de la maison du Diaconat le 1^{er} janvier 2024.

Le bâtiment et son environnement

L'établissement est situé dans un parc, permettant d'accueillir nos résidents dans un endroit calme et chaleureux. La résidence a une capacité d'accueil de 162 lits, répartis en trois bâtiments :

- La Maisonnée, une unité de vie protégée.
- La vue des Alpes qui propose des chambres doubles
- Une extension de la Vue des Alpes avec des chambres simples.

En 2024, la Résidence s'engage dans un projet architectural qui a commencé par la démolition de l'ancien cinéma de la ville de Giromagny. La construction de ce nouveau bâtiment permettra de créer une décoration de type domestique, et de proposer une qualité de vie à l'ensemble des résidents sur la vie comme « chez soi ».

Suivez-nous pour la visite !

REZ-DE-CHAUSSÉE

Accueil
Administration
Salle d'animation
Salon de coiffure
Petit salon
Cafétéria
Accueil de jour

2^{ÈME} ÉTAGE

Les Capucines
Salle à manger
Petit salon
Salle de soins
Chambres des résidents

1^{ER} ÉTAGE

La Maisonnée
Les Chevrefeuille
Salle à manger
Petit salon
Salle de soins
PASA
Chambres des résidents

3^{ÈME} ÉTAGE

Les Tournesols
Salle à manger
Petit salon
Salle de soins
Chambres des résidents



Présentation des unités

Afin de répondre au mieux à la demande de prise en soins des résidents, notre établissement propose 2 types de prise en charge; l'unité classique et l'unité de vie protégée (UVP). En amont de votre admission, le choix de l'uni-

tée est défini par la commission d'admission en fonction de votre degré de dépendance. Afin d'adapter votre accompagnement à vos besoins. Il est possible de changer d'unité.

Unité classique

Elle est composée de 142 lits, répartis sur trois services

Cette unité vous propose :

- Un environnement adapté
- La présence de personnel 24h sur 24
- Un accompagnement aux actes de la vie quotidienne adapté à vos besoins.

Le PASA

L'établissement dispose d'un PASA, qui accueille en journée des résidents de l'établissement nécessitant une prise en charge adaptée due à la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Des activités sociales et thérapeutiques y sont proposées. Le programme est élaboré par des personnes qualifiées et en collaboration avec le psychologue.

Unité la Maisonnée - UVP

Cette unité a une capacité de 20 places en hébergement permanent.

Elle accueille les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée avec des symptômes comportementaux et psychologiques qui altèrent la sécurité et la qualité de vie des personnes.

Pour accompagner ces personnes, l'UVP dispose de :

- La présence de personnel 24h sur 24; des équipes spécialement qualifiées et régulières, d'espaces de vies sécurisés et rassurants.
- Un environnement sécurisant
- Un accompagnement soutenu aux actes de la vie quotidienne.

L'accueil de jour

L'accueil de jour peut accueillir jusqu'à 12 personnes par jour. Il reçoit pour une ou plusieurs journées par semaine, des personnes âgées vivant à domicile, souffrant de troubles de la mémoire et de l'orientation. Il s'inscrit dans une politique de soutien à domicile.



Une journée à Saint-Joseph

Matin

- Soins d'hygiène des résidents
- Prise de sang si nécessaire
- Distribution des médicaments, mesure des paramètres, insuline
- Petit déjeuner en chambre ou en salle à manger
- Animations
- Pansements et soins si nécessaire
- Distribution des médicaments, glycémie, insuline
- Entretien des locaux
- Passage des intervenants extérieurs
- Déjeuner en salle à manger

Après-midi

- Soins
- Goûter
- Animations
- Distribution des médicaments, glycémie, insuline
- Passage des intervenants extérieurs
- Dîner en salle à manger / chambres

Soirée et nuit

- Passage de l'équipe de nuit

Visites



Du lundi au dimanche, toute l'année

Le matin étant consacré aux soins, nous vous conseillons de prévoir vos visites en début d'après-midi.





2. VOTRE SÉJOUR

Comment se déroulent les admissions

Préadmission



La commission



Admission validée



Recueil des habitudes



L'entrée





À votre arrivée

Conditions d'admission

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le week-end de 9h00 à 13h00 et de 13h45 à 17h00.

L'établissement accueille les personnes de plus de 60 ans, sauf dérogation, seules ou en couple. Une commission d'admission se réunit une fois par semaine. Elle prend en considération l'urgence et les données administratives et médicales des dossiers et donne un avis. L'admission est prononcée par la direction.

Admission validée

Recueillir les habitudes de vie des résidents

C'est un rendez-vous organisé avec le résident afin de connaître les habitudes de vie quotidienne de la personne et de poser les questions d'ordre médical pour adapter l'accompagnement du résident. Lors de cet entretien, la résidence vous fournira la liste du trousseau exhaustif ainsi que la fiche d'identification du linge.

- l'inventaire du mobilier si besoin
- le mandat de prélèvement
- le formulaire d'autorisation du droit à l'image
- le consentement de vaccination
- le formulaire bucco-dentaire
- le formulaire de prélèvement sanguin AES

- l'inventaire administratif
- le formulaire de désignation de la personne de confiance
- le formulaire opticiens mobiles

l'Entrée

Lors de votre entrée, nous vous demandons de nous fournir les documents suivants :

- une photocopie du livret de famille et de la carte d'identité
- La carte vitale physique ou attestation
- La carte de mutuelle actualisée (physique)
- si une demande d'aide sociale est déposée, transmettre le récépissé
- une attestation de responsabilité civile délivrée par l'assurance (facultatif)
- une copie du jugement de tutelle (s'il y a lieu)
- un RIB
- un contrat obsèques s'il existe (facultatif)

Le jour de l'accueil vous seront remis :

- le règlement de fonctionnement qui vous informe des conditions de vie dans l'établissement
- le contrat de séjour que vous signerez, ainsi que la 1ère facture d'entrée (un règlement par chèque, qui inclut l'hébergement et une caution d'un mois complet sur 31 jours)
- l'ensemble des documents d'entrée

Le contrat de séjour

C'est un contrat réciproque qui détaille la liste et la nature des prestations proposées ainsi que leur coût prévisionnel (article L.311-4 du CASF). Il définit les objectifs et la nature de la prise en charge, les informations sur les soins à dispenser et les informations sur le coût des prestations (règles de facturation).

Les frais de séjour

Les tarifs journaliers sont fixés chaque année par le Président du Conseil Départemental sur proposition du directeur de l'établissement. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Un tarif d'hébergement, à la charge du résident ou pour partie de l'aide sociale (A.S) départementale
- Un tarif dépendance, à la charge du résident mais dont une partie est prise en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), versée par le Conseil Départemental avec lequel l'établissement a signé une convention
- Un tarif soins, pris en charge par l'Assurance Maladie.

Les aides financières

Cette aide couvre une partie du tarif Dépendance et est perçue directement par l'établissement :

Aide Personnalisée d'Autonomie (A.P.A)

Cette aide couvre une partie du tarif Dépendance. Elle est versée directement à l'établissement pour couvrir le forfait dépendance de la personne. Seuls les résidents dont le GIR est compris entre 1 et 4 en sont bénéficiaires. Elle n'est pas déductible du tarif hébergement.

L'Aide Sociale à l'Hébergement (A.S.H)

Cette aide prend en charge une partie des frais liés à l'hébergement d'une personne et est versée par le département. Le dossier est à retirer à la mairie du dernier domicile connu, sous conditions d'attribution et est reprise lors de la succession.

Aide Personnalisée au Logement (A.P.L)

Aide financière qui réduit le montant du loyer. Elle peut être demandée auprès de la caisse d'allocations familiales ou sur le site de la MSA (sous conditions de ressources et conformément à certains plafonds) et est versée au résident ou directement à l'établissement.

Mutuelles, Caisses de retraites, Organismes d'assurance et de prévoyance

Possibilité de bénéficier de rente dépendance. La demande se fait directement auprès des organismes du demandeur.

Le projet personnalisé

Lors de votre admission, l'équipe pluridisciplinaire entrera en contact avec vous afin de vous proposer un accompagnement individualisé si vous le souhaitez.

Qu'est-ce que le projet personnalisé ?

C'est un accompagnement au plus près de vos besoins qui se fait avec vous. Vous êtes libre d'y participer ou non, l'équipe proposera des actions qui permettront de répondre à vos envies et vos attentes.

Principe

Le projet personnalisé c'est :

- La prise en compte des attentes et des besoins de la personne
- L'individualisation et la singularité de chaque accompagnement avec une programmation de prestations et d'activités individuelles ou collectives;
- Inclut différents volets (volet social et volet médical)
- Tenir compte du parcours de vie, des soins et d'accompagnement de la personne.
- S'associer, aux familles selon les besoins (et/ou de son représentant légal).

La prise en compte des attentes et des besoins de la personne dans la démarche du projet personnalisé se réfère directement à la bien-traitance et s'inscrit dans le droit fil de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Ce projet est réévalué tous les ans.



L'établissement est avant tout un lieu de vie. L'objectif commun à toutes les catégories de personnel, aussi bien médical, d'entretien, d'animation, de restauration que d'administration, ainsi que l'entourage est d'accompagner les résidents à accomplir les gestes essentiels quotidiens plutôt que de se substituer à eux et de « faire à leur place »

Extrait du projet d'établissement

Chambre

Les chambres sont doubles ou individuelles. Elles sont équipées d'un chevet, d'un placard, d'un lit médicalisé et d'une salle de bain. Vous avez la possibilité de personnaliser votre chambre avec des éléments décoratifs. Dans les grands studios, il est également autorisé d'amener votre mobilier.

Les chambres de la Maisonnée et de l'extension sont entièrement équipées, literie comprise. Vous avez aussi la possibilité d'apporter votre télévision et un fauteuil.

Téléphone

Chaque chambre est équipée du réseau téléphonique. Le résident a le choix de souscrire ou non à un abonnement téléphonique pour émettre des appels. Les consommations téléphoniques sont facturées sur la facture mensuelle de frais de séjour.

Télévision

Vous pouvez apporter votre téléviseur. Des télévisions à usage collectif sont à votre disposition dans différents lieux de vie.

Courrier

Votre courrier vous est distribué chaque jour. Le courrier à expédier doit être déposé à l'accueil. La famille peut également chercher le courrier du résident à l'accueil.

Presse

Vous pouvez vous abonner aux journaux de votre choix qui vous seront ensuite distribués.

Linge et effets personnels

Un trousseau type est transmis avant l'entrée. Le linge domestique et le linge éponge de toilette sont fournis par l'établissement. L'ensemble du linge est entretenu par un prestataire externe qui se charge de marquer le linge du résident à son nom. Toutefois, l'entretien du linge délicat ainsi que celui nécessitant un lavage à sec ou à la main devra être pris en charge par la famille. Les proches et le personnel veilleront à ce que les résidents portent des vêtements en parfait état et adaptés aux saisons. Les produits de toilette et d'hygiène sont à la charge du résident ou de sa famille qui assurera le réassort. Il est important de toujours faire marquer le linge du résident.

Restauration



Horaires de distribution

- Petit déjeuner : 7h15 à 9h00
- Déjeuner : 12H00
- Goûter : 15h30
- Dîner : 18h00

Les repas sont servis dans la salle à manger pour favoriser le contact avec les autres résidents ou en chambre si l'état de santé le justifie et après avis de l'infirmière ou du médecin traitant.

Les menus sont établis d'après un plan alimentaire garantissant un équilibre nutritionnel optimal et les denrées alimentaires sont soigneusement sélectionnées à l'achat pour satisfaire les critères de qualité et développement durable (en référence à la loi EGALIM).

Tous les repas sont cuisinés au sein de la structure. Un repas unique est proposé au résident qui est affiché chaque jour sur les tableaux d'affichage dans la salle à manger.

Les régimes sont établis sur prescription médicale. Des commissions restauration sont organisées 2 fois par an afin de réunir les résidents, les familles, les salariés et le chef de cuisine. Il est possible aux familles et personnes extérieures de réserver des repas 48h à l'avance et de préparer sur demande un repas d'anniversaire ou autres événements en prévenant quelques jours à l'avance (réserver auprès de l'accueil de la résidence).

Coiffeur - Esthéticienne - Pédicure

Des professionnels conventionnés par l'établissement proposent leurs prestations (payantes) dans les services. Leurs coordonnées sont disponibles auprès du personnel d'accueil ou par affichage.

Cafétéria

Un distributeur automatique de boissons est à votre disposition à l'accueil.

Espaces extérieurs

Un parc arboré est accessible en journée.

Animaux

La famille ou les personnes extérieures peuvent venir avec des animaux calmes et tenus en laisse.

Parking

Vous disposez d'un parking sur le site de l'EHPAD Saint-Joseph. L'établissement n'est pas responsable des effets et des objets laissés à l'intérieur de votre véhicule.

Visites

La présence de votre famille et de vos amis vous est d'un grand réconfort, ils sont les bienvenus.

Conseillez à votre entourage de ne pas venir en trop grand nombre et d'éviter la visite de toute personne malade.

Les matinées étant consacrées aux soins, nous accueillons de préférence les visites à partir de la fin de la matinée. Les visiteurs peuvent être reçus dans les chambres, les salles de séjour, le hall, la terrasse ou le parc suivant les saisons.

Nous mettons à disposition les espaces nécessaires pour l'organisation d'événements familiaux

Il est également possible de faire des visios avec les résidents en contactant l'accueil de l'établissement. Ces dernières sont organisées par le service de l'animation.

Sorties - Absences

Les sorties quotidiennes sont libres pour les personnes pouvant circuler seules et sans danger.

Merci de prévenir le personnel du service si le résident doit s'absenter.

Les absences de plusieurs jours doivent être signalées au minimum 48 heures à l'avance et entraînent une déduction forfaitaire sur la facture.

Climatisation

Toutes les salles à manger et la salle d'animation sont équipées d'une climatisation.

Développement durable

L'établissement s'est engagé dans une politique de développement durable et vous invite à en devenir acteur en limitant vos consommations (eau, électricité et chauffage) et en adoptant le tri sélectif (papier, plastique, verre, piles) aux points de collecte mis en place dans les étages ou en vous adressant au personnel.

Une équipe pluridisciplinaire

Une équipe pluridisciplinaire vous prend en charge dès votre arrivée et vous accompagne au quotidien.

Le partage des informations concernant le résident entre les différents professionnels de santé est une garantie de sécurité pour sa prise en charge.

Le cadre de santé et l'infirmière coordinatrice

Ils organisent l'activité paramédicale, encadrent, animent l'équipe et coordonnent les moyens nécessaires au soin, à l'accompagnement et à l'animation, en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des familles et des tuteurs.

Les infirmiers

Ils dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant au maintien ou à la restauration de la santé de chaque résident. Ils assurent en particulier la dispensation des traitements médicaux prescrits par les médecins traitants.

Les aides-soignants et agents de soins

Ils assurent activement l'accompagnement des résidents par des soins de confort et par une assistance dans les actes de la vie quotidienne (faire sa toilette, s'habiller, manger...) : le tout en maintenant au mieux l'autonomie du résident. Ils exercent sous la responsabilité de l'infirmier.

Le médecin traitant

Il prend en charge votre suivi médical, en lien avec notre personnel soignant et le médecin coordonnateur. Vous avez le libre choix de votre médecin traitant.

Le médecin coordonnateur

Il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante, sous l'autorité administrative de la direction. Il peut être contacté par tous les résidents ou leur famille.

Il assure différentes missions :

- évalue et valide la dépendance des résidents, ainsi que leurs besoins en soins
- élabore le projet de soins avec l'équipe soignante, coordonne et évalue sa mise en œuvre.

Le psychologue

Le psychologue est présent tous les jours. Sa mission principale est d'apporter un soutien psychologique aux résidents. Il propose des entretiens individuels pour permettre aux résidents de venir déposer ce qui les anime. Il se rend également disponible pour les familles afin de les accompagner dans l'arrivée de leurs proches en EHPAD. Enfin, le psychologue travaille avec les équipes afin d'améliorer avec elles le quotidien et la prise en charge des résidents.

L'ergothérapeute

Il fait une évaluation des capacités de l'autonomie ainsi que des risques de chutes du résident à son arrivée. Le cas échéant il adapte l'ensemble du matériel de la prise en charge.

Il collabore avec des kinésithérapeutes libéraux pour entretenir les capacités de marche de chaque résident.

Le personnel est formé à la méthode d'aide à la mobilité (ALM), qui encourage le résident à participer activement au maintien de son autonomie.

La directrice

Elle supervise l'équipe de direction, est en charge du recrutement du personnel et assure la gestion globale de l'établissement.

L'équipe administrative

Les secrétaires sont à votre disposition pour toutes questions relatives aux documents administratifs liés à votre séjour. Elles vous aiguilleront auprès des personnes ou service en fonction de vos interrogations.

Service technique

L'établissement est doté d'une équipe technique chargée de la maintenance au quotidien. Pour toute demande d'intervention, vous pouvez vous adresser à l'accueil.

Services des ressources humaines - comptable

Il supervise l'établissement des contrats et est gestionnaire de la paie. Il est également en charge de la comptabilité et de la facturation.

La pharmacie

Grâce à la Pharmacie à usage intérieur (PUI), mutualisée par plusieurs établissements locaux. La résidence bénéficie de l'expertise de 3 pharmaciens salariés et 6 préparatrices en pharmacie.

Hôtellerie et lingerie

Le service hôtellerie assure et maintient la propreté de l'ensemble de l'établissement, dans un souci de qualité et d'efficacité. Le service hôtelier assure la gestion et le suivi du linge (linge de lit et tenues professionnelles). L'entretien et le marquage du linge sont effectués par un prestataire extérieur.

Les agents des services hospitaliers

Ils veillent au confort et au bien-être des résidents, à l'entretien des chambres et des locaux. Ils assurent également l'ensemble des services des repas. Ils collaborent avec les soignants.

Vous reconnaîtrez facilement le personnel qui vous entoure grâce aux écussons nominatifs, associés à un code couleur :



VIOLET

Responsable infirmier



JAUNE

Infirmier



VERT

Aide-soignant



ROSE

Agent de soins



TURQUOISE

Auxiliaires médicaux



ORANGE

Agent hotelier



Les animations

L'animation est une des fonctions essentielles à la résidence. Elle fait partie intégrante du projet de vie du résident au sein de l'établissement. Le projet d'animation est élaboré annuellement et le programme détaillé des animations est affiché dans l'établissement. Cependant le résident a le libre choix d'y participer ou non.

Des animateurs interviennent régulièrement et proposent des activités auxquelles vous pouvez librement participer.

Au quotidien, vous pouvez participer à des activités collectives à l'intérieur de l'établissement : couture, tricot, travaux manuels, atelier pâtisserie, gymnastique douce, médiation animale...

Nos animations favorisent les activités et les sorties vers l'extérieur : participation aux manifestations locales, visites touristiques, échanges avec d'autres établissements...



Nous vous proposons aussi des moments d'échanges et de rencontres :

- organisation de fêtes thématiques
- fête des anniversaires
- échanges intergénérationnels



L'animation de La Résidence Saint-Joseph Giromagny est soutenue dans sa mission par l'intervention ponctuelle de partenaires extérieurs, salariés ou bénévoles.

Elle fait partie intégrante du projet de vie de la personne. A Saint-Joseph, trois animateurs occupent ce poste à plein temps. Après une petite période d'adaptation, les animateurs engagent la conversation et aident le résident à exprimer ses besoins, ses souhaits, ses passions. Ce petit entretien permet d'établir une relation de confiance, et de guider la personne accueillie dans sa nouvelle vie. C'est aussi le moment de rassurer la personne et de l'aider avec écoute à organiser ses journées au sein de la Résidence .

Les animateurs feront des propositions d'activités adaptées. Le résident décidera de son adhésion ou non. Nous travaillons dans le plus grand respect des choix du résident. Le planning d'activité est affiché dans divers endroits stratégiques de l'établissement.

Chaque matin et midi, les personnes sont invitées aux activités.

Quand une personne refuse de participer aux animations, les animateurs peuvent lui proposer des petites activités en individuel en chambre.

Les projets d'activités sont stipulés dans le projet personnalisé, validés par le résident et ses représentants ainsi que par l'équipe soignante.



Le PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés)

Qu'est ce qu'un PASA ?

C'est un espace aménagé dans l'EHPAD dédié à l'accueil, durant la journée, des résidents de la structure atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neuro-dégénératives.

Le PASA est un espace conçu pour créer un environnement confortable, rassurant et stimulant pour les résidents. Il doit aussi offrir des lieux de vie sociale pour le groupe et proposer une ouverture sur l'extérieur de plain-pied pour prendre des collations sur place.

Les PASA proposent des activités sociales et thérapeutiques de jour comme de nuit. Le programme d'activité est élaboré sous la responsabilité de personnes qualifiées, en collaboration avec le psychologue.

Des professionnels spécialement formés aux techniques de soins et de communication adaptées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neuro-dégénératives interviennent dans le PASA.

La décision d'une entrée dans le PASA est prise

par l'équipe du PASA et validée par le médecin coordonnateur de la résidence.

Objectif : maintenir ou réhabiliter les capacités fonctionnelles et cognitives des personnes accueillies, en mobilisant leurs fonctions sensorielles et en proposant un programme d'activités adapté au résident.



L'unité de la Maisonnée

Qu'est ce que la Maisonnée ?

Il s'agit d'un espace conçu pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et physiquement valides.

La Maisonnée accueille au maximum 20 résidents pour permettre un accompagnement personnalisé.

Les activités et les repas sont organisés dans la grande salle à manger. Il y a également une sortie qui donne directement sur le jardin thérapeutique.

La décision d'une entrée et/ou d'une sortie de la Maisonnée est prise par l'équipe pluridisciplinaire, selon l'évolution des pathologies du résident et validée par la Direction.

Relations avec la famille

Les visiteurs doivent respecter des règles de vie spécifiques qui sont remises aux proches des résidents concernés.

L'Accueil de jour - de Vous à Nous

Qu'est ce que l'accueil de jour ?

L'accueil de jour consiste à recevoir, pour une ou plusieurs journées par semaine, au sein de locaux identifiés, des personnes âgées vivant à domicile. Pleinement inscrit dans une politique de soutien à domicile, l'Accueil de jour « De Vous à Nous » peut accueillir jusqu'à 12 personnes par jour en journée entière.

Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à leur domicile ou dans leur famille et atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée (à un stade léger ou modéré).
- Les personnes ayant bénéficié d'un diagnostic précis posé par une évaluation gériatrique faite par un médecin gériatre, en lien avec le médecin traitant qui pourra se prononcer sur les objectifs attendus dans la prise en charge.
- Les personnes ayant conservé une certaine autonomie physique et/ou psychique pour pouvoir profiter des activités proposées.

Notre Accueil de jour est destiné aux personnes résidant dans un rayon de 12 km autour de Giromagny.

Il dessert donc les communes suivantes :

- Anjoutey
- Auxelles-Bas
- Auxelles-Haut
- Champagny
- Chaux
- Etueffont
- Giromagny
- Grosmagny
- Lachapelle-sous-Chaux
- Lamadeleine Val-des-Anges
- Lepuix
- Petitmagny
- Plancher-Bas
- Riervescemont
- Rougegoutte
- Vescemont

Les admissions

Voici les démarches faites avant votre prise en charge :

- Demande de prise en charge
- Visite d'évaluation à domicile
- Visite de l'accueil de jour
- Essai d'une journée
- Début de la prise en charge

Les activités

À l'Accueil de jour «De Vous à Nous», nous proposons diverses activités telles que :

- Cuisine thérapeutique
- Activités physiques
- Ateliers créatifs et ludiques
- Atelier bien-être
- Stimulation cognitive
- Sorties extérieures





Les recommandations et règles de vie



Appel malade

À l'admission, l'établissement met en place un système d'appel malade pour chaque résident.



Respect

L'établissement engagera systématiquement des poursuites contre toute personne qui aurait un comportement ou des propos violents à l'égard du personnel ou de l'établissement.



Hygiène

Désinfectez-vous les mains dès votre arrivée dans l'établissement, en entrant dans la chambre puis à votre sortie. De la solution hydroalcoolique est à votre disposition dans les espaces communs.



Respect d'autrui

Respectez le sommeil et le repos de votre voisin de chambre. Réduisez le son des téléviseurs et évitez les discussions bruyantes (couloirs, chambres).



Prévention

Si vous présentez des signes d'infection respiratoire, le port du masque est recommandé. Nous conseillons aux proches de reporter leur visite en cas de maladie.



Prise et diffusion d'images

Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer le personnel et les résidents au sein de l'établissement.



Tabac - vapotage

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

De même, l'usage de la cigarette électronique n'est pas autorisé dans l'établissement. Une zone fumeur se situe à l'entrée principale, à côté de l'accueil.



Sécurité incendie

Nos bâtiments et nos équipements répondent aux normes de sécurité incendie (portes coupe-feu, détecteurs de fumée, matériel d'extinction, rondes de sécurité...). Des consignes de sécurité et d'évacuation sont affichées dans l'établissement.

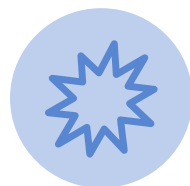
En cas de début d'incendie dans le service :

- Restez calme
- Alertez le personnel
- Restez dans votre chambre
- Fermez la porte et la fenêtre pour éviter la propagation des fumées
- Ne quittez pas la chambre seul
- Laissez agir le personnel du service et les équipes compétentes.



Propreté des lieux

Respectez les locaux et objets mis à votre disposition. Laissez-les dans l'état où vous aimeriez les trouver.



Dégradations du matériel

Pour votre confort, il convient de respecter les équipements mis à votre disposition ainsi que la propreté des bâtiments et de leurs abords.



Vigilance

Nous vous invitons à rester attentif à votre environnement et à nous signaler tout dysfonctionnement.



Objets de valeur

L'établissement n'est pas responsable en cas de perte ou de vol, des bijoux, de l'argent que vous conservez dans votre chambre. Pensez à les remettre à vos proches.





3. VOS DROITS ET NOS ENGAGEMENTS

Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Le CVS vous donne la parole et l'opportunité d'exprimer vos attentes.

Cette instance participative s'organise autour d'un moment d'échange, pour parler de la vie et du fonctionnement de l'établissement.

Les sujets abordés sont les suivants :

- les droits et libertés des personnes accueillies
- l'organisation de la vie quotidienne
- le règlement de fonctionnement
- le projet d'établissement
- le rapport d'évaluation
- les activités et les animations socioculturelles
- la nature et les prix des services rendus
- l'affectation des locaux collectifs
- les projets de travaux et d'équipement...

Le CVS est une instance obligatoire dans les EHPAD. Il se compose notamment de représentants des résidents, des familles et du personnel. La liste des membres du CVS est affichée. Vous êtes libre de les contacter.

Le compte rendu vous est accessible au coin famille (RDC), à côté de l'accueil.

Mail : cvs@giromagny.org

Votre satisfaction

Dans le cadre de notre engagement pour l'amélioration continue de votre accompagnement au sein de l'EHPAD, nous recueillons annuellement votre avis et vos impressions. Un questionnaire a été conçu pour vous écouter et mieux comprendre vos attentes et besoins.

Vos réponses nous aideront à identifier les points forts de notre structure ainsi que les axes d'amélioration nécessaires pour vous offrir un cadre toujours plus adapté et bienveillant.

Vos idées et suggestions

Vous pouvez nous faire part de vos suggestions. Pour cela, des formulaires sont disponibles à côté de la boîte aux lettres située à l'accueil.

Démarche de réclamation

Si vous souhaitez exprimer une insatisfaction, formuler une réclamation, vous pouvez en parler à un membre de l'équipe, à l'encadrement ou à la direction. Vous avez également la possibilité d'effectuer une démarche écrite via un formulaire disponible à l'accueil de l'EHPAD. Toute demande est traitée avec attention, dans le respect de la confidentialité, et une réponse écrite vous sera apportée dans les meilleurs délais. Aucune démarche ne saurait porter atteinte à la qualité de votre accompagnement.

Vos droits

La personne qualifiée

Conformément à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles, vous ou votre représentant légal pouvez faire appel, en vue de vous aider à faire valoir vos droits, à une personne qualifiée. Elle a un rôle de médiation, de soutien et d'informations. Ses coordonnées sont affichées dans l'établissement.

Le médiateur de la consommation

En cas de désaccord sur le contrat de séjour, la facturation ou les prestations d'hébergement, le résident ou son représentant légal peuvent saisir gratuitement le médiateur de la consommation. Avant cela, une réclamation écrite sans résolution satisfaisante doit avoir été entreprise auprès de l'EHPAD.

Le respect de l'intimité, de la dignité, de l'intégrité et de la vie privée

Le respect de votre dignité, intimité, intégrité se traduit au quotidien par des actes de bienveillance associés à un savoir-être et un savoir-faire. Il est important que vous soyez traité avec égard et considération.

Il s'agit, entre autres, d'un comportement et langage respectueux, de prendre en compte votre liberté de choix et de décision, de nous adapter en tenant compte de votre niveau d'autonomie, de vos capacités et de vos souhaits.

La chambre est votre lieu de vie privée. Il vous est possible de la personnaliser.

L'information, le consentement et le refus de soins

L'information qui vous est donnée sur votre état de santé, sur les actes et traitements proposés, sur leurs bénéfices, sur leurs risques éventuels doit être claire, accessible. Elle doit vous permettre de participer aux choix thérapeutiques qui vous concernent et de donner un consentement libre et éclairé sur les actes et traitements qui vous sont proposés, vous pouvez aussi choisir de ne pas être informé. Dans ce cas, vous devez prévenir le médecin afin que cette demande soit inscrite dans votre dossier et prise en compte.

Vous pouvez refuser les soins et les actes thérapeutiques qui vous sont proposés, sauf exceptions prévues par la loi, après avoir été informé des risques éventuels encourus et à la condition de signer une décharge.

Vous devez être informé des frais auxquels vous pourriez être exposé à l'occasion de soins et de traitements et sur les conditions de leur prise en charge.

Un consentement spécifique est prévu notamment pour les résidents acceptant de participer à une recherche biomédicale. Leur accord écrit est obligatoire et peut être repris à tout moment.

La confidentialité et le secret médical

Toute personne prise en charge a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations qui la concernent. Le secret médical n'empêche pas de donner des informations à la personne de confiance ou à la famille, afin de leur permettre

d'apporter un soutien direct au résident. Toutefois, vous pouvez vous opposer à la communication de ces informations et le médecin devra se conformer à votre décision.

Pour les personnes décédées, des informations peuvent être délivrées aux ayants droit sauf opposition de la personne malade avant son décès et selon les conditions réglementaires.

La loi informatique et liberté

Les données administratives et médicales relatives à votre séjour dans l'établissement sont enregistrées dans des fichiers informatiques et font l'objet d'un traitement automatisé déclaré à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Vous pouvez avoir accès à ces informations et avez la possibilité de les faire modifier ou supprimer. Pour cela, vous devez adresser une demande écrite au directeur d'établissement.

Le droit de vote

Chaque résident peut exercer son droit de vote. L'inscription sur les listes électorales doit avoir été effectuée au plus tard le 31 décembre de l'année précédente auprès des services de la mairie de Giromagny.

L'accès au dossier médical

Un dossier médical est constitué pour chaque résident et comprend les informations recueillies tout au long de votre séjour et protégées par le secret médical. Ce dossier est conservé par l'établissement conformément à la réglementation relative aux archives publiques hospitalières pendant 20 ans.

Si vous souhaitez la communication de votre dossier, vous devez en faire la demande écrite auprès du directeur de l'établissement.

Les directives anticipées

Toute personne majeure peut prévoir ses souhaits concernant sa fin de vie afin d'anticiper une situation où elle serait hors d'état de manifester sa volonté. Elles vous permettent d'informer les professionnels de santé de vos choix thérapeutiques, même dans l'hypothèse où il vous serait impossible de vous exprimer.

Elles sont notamment prises en compte lorsque les médecins envisagent la fin de vie, la réanimation ou le maintien artificiel de la vie.

Si vous avez rédigé des directives anticipées, il faut en informer les médecins. Si vous ne les avez pas déjà rédigées lors de votre admission, vous pourrez les rédiger au moment que vous jugerez opportun. Notre personnel se tient à votre disposition et pourra vous remettre un formulaire.

La personne de confiance

À votre admission, il vous est proposé de désigner par écrit une personne de confiance.

Son rôle est, si vous le souhaitez, de :

- vous accompagner dans les démarches durant votre séjour
 - assister aux entretiens médicaux
 - recevoir les informations médicales en cas de pronostic grave
 - être consultée lorsque vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté et que vos soins s'imposent pour des raisons tenant à l'urgence.
- Cette personne peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant. Cette désignation est valable pour toute la durée de votre séjour mais peut être modifiée à tout moment.

La personne à prévenir

Vous pouvez désigner une personne que nous pourrions contacter en cas de besoin. Cette personne peut être la même que la personne de confiance ou peut être différente. Elle n'a pas accès aux mêmes informations que la personne de confiance.

La qualité

À votre service et au service des professionnels

Dans un contexte constant d'évolution, la qualité des accompagnements proposés et adaptés à vos besoins au sein de l'EHPAD constitue un enjeu central pour vous garantir dignité, respect et sécurité. La démarche qualité, au-delà de son cadre réglementaire, s'inscrit dans une volonté profonde d'amélioration continue, de transparence et d'éthique.

Elle vise à structurer les pratiques professionnelles autour de repères communs, à renforcer la cohérence des interventions, à prévenir les risques et à favoriser l'implication des professionnels comme des personnes accompagnées. Le développement d'une culture qualité s'appuie sur des outils partagés, une approche participative et une attention constante portée à l'écoute, à l'évaluation et à l'adaptation des pratiques.

Politique qualité

La politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins est coordonnée par le directeur des Projets, de l'Organisation et de la Qualité assisté par la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse, assisté par une infirmière hygiéniste et par un membre du centre de ressources qualité.

Leur rôle est de mettre en œuvre la politique qualité, de maîtriser les risques de l'établissement et de développer une démarche de prévention et de gestion de ceux-ci en les identifiant dans les différents secteurs d'activités, puis en les analysant pour les réduire.

Amélioration continue

L'établissement est soumis à l'obligation d'évaluation de la qualité des EHPAD. Réalisée par des professionnels extérieurs à l'établissement, selon les modalités définies par la Haute Autorité de Santé (HAS). Les résultats sont consultables après chaque évaluation sur le site Qualiscope.

Devenez acteur de votre prise en charge

Les mesures d'hygiène appelées « précautions standard » doivent s'appliquer en tout lieu par tous et pour tous (professionnels-résidents-visiteurs) afin de prévenir et maîtriser le risque infectieux au sein de l'établissement :

Elles sont basées sur le respect de la réalisation d'une hygiène des mains en incluant également le port d'une tenue propre, le nettoyage des locaux, la gestion des déchets et du linge...

Des précautions complémentaires peuvent être mises en place en cas d'infection ou pour vous protéger.

Vous-même ainsi que vos proches êtes sollicités pour participer à cette lutte contre les infections associées aux soins, tout simplement en réalisant une hygiène des mains régulièrement et en respectant les consignes en vigueur au sein de l'EHPAD.

De la solution hydro-alcoolique est à votre disposition en chambre et dans les divers locaux. Nous vous remercions pour votre collaboration.

Lutte contre la douleur

Nous ne sommes pas tous égaux devant la douleur. Notre personnel est là pour vous écouter et évaluer régulièrement votre douleur.

Prévenir, traiter ou soulager votre douleur, c'est possible en prévenant les douleurs provoquées lors de certains soins ou examens et en traitant ou soulageant les douleurs grâce aux moyens les plus adaptés :

- par la prise d'un traitement médicamenteux (les antalgiques sont par exemple des médicaments qui soulagent la douleur).
- grâce à des techniques non médicamenteuses qui peuvent vous être proposées telles que la prise en charge rééducative, la physiothérapie, l'écoute attentive...

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions.

Droit à l'information

La personne a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et le fonctionnement de l'établissement.

Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Le consentement éclairé de la personne doit être recherché par tous les moyens adaptés à sa situation. Le droit à la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne, lui est garanti.

Droit à la protection

Il est garanti au résident par l'ensemble des personnes réalisant une prise en charge, le respect de la confidentialité des informations le concernant dans le cadre des lois existantes.

Droit au respect des liens familiaux

Le maintien des liens familiaux doit être favorisé et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice.

Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prise en considération. Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches doit être facilité avec son accord par l'institution.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et des convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne sont garantis. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Cette charte est extraite de l'annexe à l'arrêté du 8 septembre 2003 et est mentionnée à l'article L 311-4 du Code de l'action sociale et des familles.

Charte éthique et accompagnement du grand âge

1

Reconnaître chaque personne dans son humanité et sa citoyenneté, dans son inaliénable dignité et dans son identité singulière.

2

Favoriser l'expression par la personne de l'ensemble de ses potentialités. Se préoccuper de l'effectivité de ses droits.

3

Être à l'écoute de ce que la personne sait, comprend et exprime. L'informer de façon loyale, adaptée et respecter ses décisions.

4

Garantir à tous un accès équitable à des soins et à des aides appropriés.

5

Reconnaître le besoin, pour chaque personne, d'avoir une vie relationnelle, une vie sociale et familiale, une vie affective et une vie intime.

6

Proposer à la personne un accompagnement global et individualisé, même lorsque des aides ou des soins importants sont nécessaires.

7

Faire en sorte que chacun puisse bénéficier, jusqu'au terme de son existence, de la meilleure qualité de vie possible.

8

Respecter dans leur diversité les savoirs, les compétences, les rôles et les droits des familles et des proches.

9

Considérer et soutenir les professionnels et les bénévoles dans leur engagement auprès des personnes et valoriser leurs missions.

10

Prendre des décisions contextualisées, réfléchies et concertées, en s'efforçant de concilier l'intérêt des individus et celui de la collectivité.

Retrouver la charte dans son intégralité :
www.espace-ethique.org/charte-grand-age





Charte de Bientraitance

1

Respect

Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'usager

2

Information

Donner au résident et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale tout en restant à sa place ne pas dépasser sa fonction, sinon renvoyer vers la personne capable de donner ses informations

3

Participation

Garantir au résident d'être coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision

4

Ethique

Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'usager

5

Secret professionnel

S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives à l'usager

6

Prévention et accompagnement

Mettre tout en œuvre pour agir contre la douleur aiguë et/ou chronique, physique et/ou morale

7

Soutien

Accompagner la personne et ses proches dans la fin de vie

8

Evolution

Recherche constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'animation, d'hygiène de soin, de transports...

9

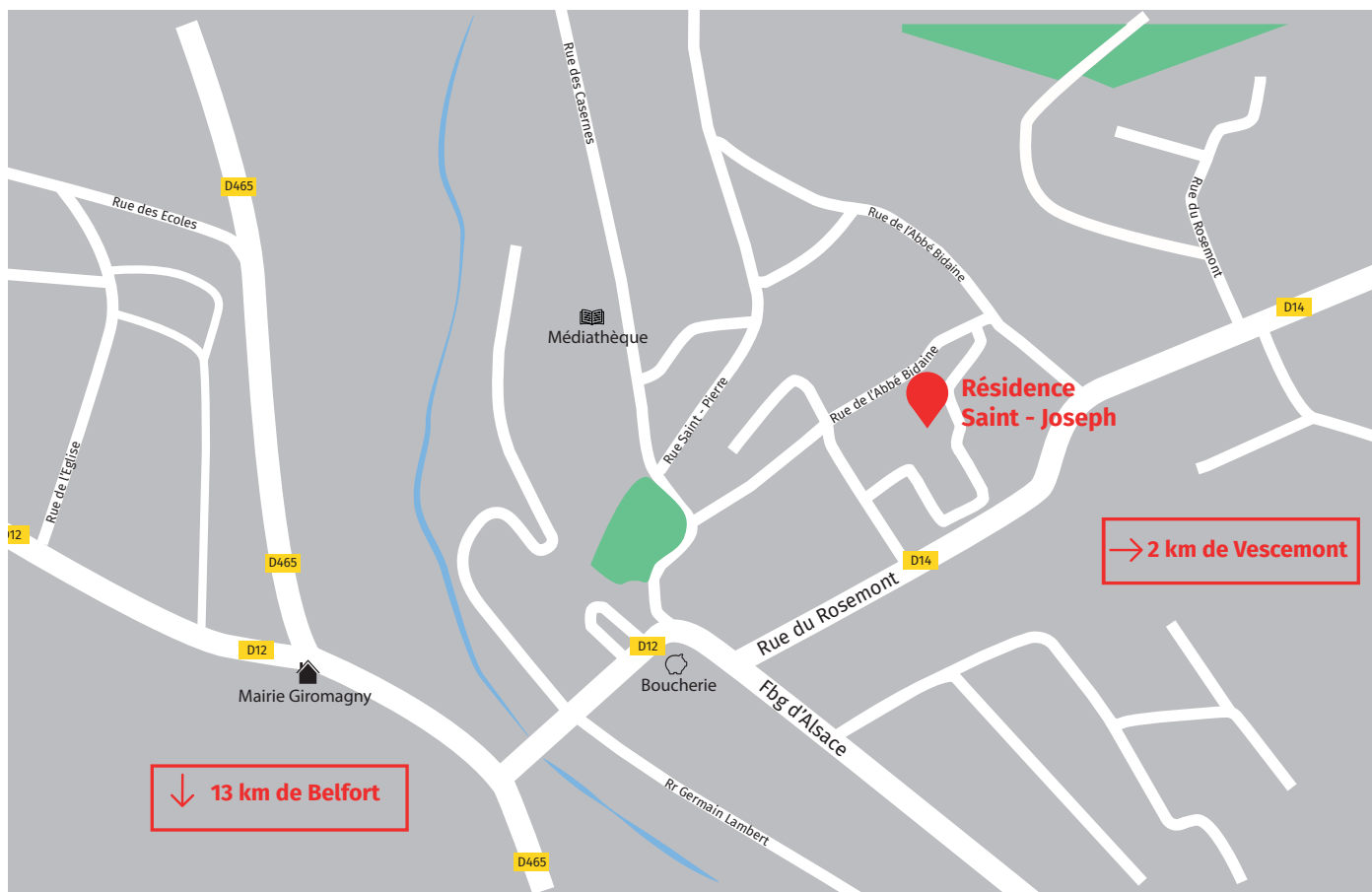
Qualité

Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et aux recommandations

10

Ecoute

Prendre en compte l'expression des résidents et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés



Accès

BUS :

En partant de Belfort : ligne 1 direction Valdoie
Puis, ligne 20 direction Lepuix

Contact

Résidence Saint-Joseph Giromagny
10 rue Abbé Bidaine, 90200 Giromagny
Tel: 03 84 27 14 61
Fax: 03 84 29 59 71
accueil@giromagny.org
Facebook : StJoseph Giromagny